



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-148 : FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Stormbox Records souhaite organiser à Clamecy, du 15 au 18 février 2024 le Festival des Cinémas Engagés.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'établir des conventions de mise à disposition de locaux et de matériel (cinéma – ancienne cuisine de l'ancien CET – salle Colas Breugnon).

Une participation financière de la commune à hauteur de 3 000 € est sollicitée.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 votes contre, 1 abstention),

- ACCEPTE le partenariat avec Stormbox Records
- DECIDE d'accorder une subvention de 3 000 euros à l'association pour l'organisation du Festival des Cinémas Engagés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Suivent les signatures.

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2024
FESTIVAL DES CINEMAS ENGAGES A CLAMECY**

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 058-215800798-20231207-D2023_148-DE



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Clamecy,
Place du 19 août 58500 CLAMECY
représentée par son Maire, M. Nicolas BOURDOUNE,

ET

L'Association STORMBOX RECORDS,
6 route de Reugny, Dompierre sur Héry 58420
Association loi 1901 - Siret 820 114 080 00014 - APE : 5911A
Représentée par sa Présidente, Mme Sylvie BAILLY,

Preamble

L'Association Stormbox Records souhaite organiser, au cinéma municipal Casino, un Festival des Cinémas Engagés, du 15 au 18 février 2024, autour des thèmes de la migration, des droits humains, de la violence d'Etat/institutionnelle et du racisme.

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat technique et financier entre la ville et l'association.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Engagement de l'Association Stormbox Records

L'association Stormbox Records s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, 4 jours de projections au cinéma municipal Casino, dans le cadre du festival des cinémas engagés.

Article 2 – Engagement de la Ville de Clamecy

La Ville de Clamecy met à la disposition de l'association Stormbox Records les équipements municipaux suivants :

- Le cinéma municipal cinéma selon les dates de projection choisies,
- L'appartement de la Maison du Lien et de l'Action Citoyenne (MLAC)
- La salle Colas Breugnot
- La salle de restauration située dans les bâtiments de l'ancien CET route d'Armes

La Ville de Clamecy participe également à cet événement à hauteur de 3 000 €.

Article 3 – Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Fait à Clamecy, le

L'Association Stormbox Records

La Ville de Clamecy